

Sécurité sociale
Régime Général de la Sécurité sociale

Montreuil, le 11 octobre 2022

MSA
Mutualité Sociale Agricole

**A L'attention de Madame BERTIN Isabelle.
Directrice de l'Ucanss.**

Mutualité

Madame La Directrice,

GPS
Groupes de Protection Sociale

Un protocole d'accord majoritaire sur la rémunération des personnels des organismes du Régime Général de Sécurité sociale a été signé le 4 octobre dernier portant la valeur du point à 7,49694 € au 1er octobre 2022, soit une majoration de 3,5%.

Aide, accompagnement
et soins à domicile

Pour la FNPOS CGT, il ne peut s'agir que d'un acompte tellement la décision de la tutelle est déconnectée de la revendication légitime des personnels rappelée unanimement par l'ensemble des fédérations appelées à la négociation ; à savoir une revalorisation significative de la valeur du point.

Pôle Emploi

Missions Locales

Pour sa part, la FNPOS CGT tient à réaffirmer sa revendication d'une valeur du point à 10 € afin de rattraper la perte de salaire due au gel de la valeur du point depuis plusieurs années et compenser l'inflation galopante de ces derniers mois.

Régies de Quartier

Associations/Divers

Au regard des dernières mobilisations, les salariés ne se satisfont pas d'une augmentation de seulement 0,25 €. Pour la FNPOS CGT, qui porte la voix des salariés, il n'est pas question d'en rester là. Elle décide donc de soutenir leur revendication. C'est pourquoi, la FNPOS CGT vous demande de rouvrir immédiatement la négociation. En attendant, elle prend ses responsabilités et décide de ne plus participer à aucune instance nationale sur d'autres sujets que la rémunération.

L'Ucanss doit donc retourner auprès du Comex et de la tutelle pour obtenir les moyens nécessaires.

La FNPOS CGT, quant à elle, continue de mener la bataille et d'œuvrer par tous les moyens pour obtenir satisfaction.

La FNPOS CGT